

ASSEMBLÉE NATIONALE21 juin 2006

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 3134)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19

présenté par
M. Bénisti, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 6

Dans l'alinéa 1 de cet article, substituer aux mots :

« un alinéa ainsi rédigé »

les mots :

« deux alinéas ainsi rédigés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.